

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1er DEGRÉ

DEMANDE D'EXERCICE A TEMPS PARTIEL DE DROIT

Imprimé et pièces justificatives à adresser à l'inspecteur-trice de votre circonscription
Impérativement avant le 27 mars 2020

Première demande

Renouvellement

DDP

Division des Personnels

Dossier suivi par
Marjorie Vénuse

Téléphone

05 67 76 55 05

Courriel

ddp46-gestcol@ac-toulouse.fr

1 place Jean-Jacques Chapou
Cité Chapou

CS 40286

46000 CAHORS

Nom, prénom :

École d'affectation :

Poste occupé :

à titre définitif

à titre provisoire

Sollicite, au titre de l'année scolaire 2020/2021, à compter du : / /
l'autorisation d'exercer mes fonctions à temps partiel, et m'engage à n'exercer aucune activité
rémunérée (dans le cadre de la législation sur les cumuls) sans autorisation préalable de
l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale.

MOTIF DE LA DEMANDE

Pour élever un enfant de moins de 3 ans (3 ans à compter de l'arrivée dans le foyer
dans le cadre d'une adoption), ce temps partiel est comptabilisé à temps plein à titre gratuit, pour
la liquidation de la retraite

Date de naissance de l'enfant :

Date d'adoption de l'enfant :

Les 3 ans de l'enfant sont atteints en cours d'année scolaire, le
Je sollicite un temps partiel sur autorisation de même quotité jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un
handicap

En cas de handicap relevant de l'obligation d'emploi.

QUOTITÉ DE SERVICE SOUHAITÉE

■ Dans le cadre d'une répartition hebdomadaire

50%

2 ou 3 demi-journées libérées (variation autour de 75%)

N.B. : la quotité de temps partiel est déterminée par le nombre réel d'heures hebdomadaires
effectuées. Le service annuel de 108 heures est effectué au prorata de la quotité travaillée.

Vous pouvez cocher, **à titre indicatif**, les demi-journées que vous souhaiteriez voir libérées.

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi

- Dans le cadre d'une répartition annuelle (accordée sous réserve des nécessités du service) :
 - 80% soit 2 demi-journées libérées chaque semaine plus demi-journées supplémentaires réparties dans l'année.
 - 70% soit 3 demi-journées libérées chaque semaine plus demi-journées supplémentaires réparties dans l'année.
 - 60% soit 4 demi-journées libérées chaque semaine plus demi-journées supplémentaires réparties dans l'année.
- Temps partiel annualisé (accordée sous réserve des nécessités du service) :
 - 50%
 - Période travaillée à temps complet : septembre / janvier février / juin

SURCOTISATION

Je demande à surcotiser

Je ne demande pas à surcotiser

N.B. : la surcotisation vaut pour toute la période visée par l'autorisation de temps partiel et ne peut avoir pour effet d'augmenter la durée des services admissibles en liquidation de la pension de retraite de plus de 4 trimestres (8 pour les personnels handicapés).

Pour rappel : Les personnels souhaitant s'engager dans cette démarche doivent s'informer auprès de leur gestionnaire individuel (ddp46-gestind2@ac-toulouse.fr).

Temps partiel accordé en 2019/2020 : / /

Date :

Signature de l'intéressé(e):

Avis de Mme ou M. l'IEC de circonscription	
	Avis favorable Avis défavorable
Date de l'entretien	
À la quotité suivante	
Motif	
Date et signature	

Décision de Monsieur l'IA-DASEN	
	Accord Refus
À la quotité suivante	
Motif	
Date et signature	